

SÉANCE DU 1 AVRIL 2019

Le premier avril deux mille dix-neuf, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique en Mairie de Retzwiller sous la présidence de Monsieur Franck GRANDGIRARD, Maire, pour la tenue ordinaire d'une séance suite à sa convocation du 25 mars 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Franck GRANDGIRARD, François GISSINGER, Gilbert GENTZBITTEL, Audrey MAALEM, Philippe RITTER, Frédéric KNOPF, Alain MOHN (à partir du point 3), Domenico PANCALLO, Menderes UNLU (à partir du point 4), Benjamin FRIEDRICH, Martine MEILLER, Annick RIEKER.

ABSENTS EXCUSES : Pierre-François BITSCH, Agnès VALENTIN (procuration à Annick RIEKER), Estelle GUTFREUND, Alain MOHN (jusqu'au point 2, procuration à Frédéric KNOPF), Menderes UNLU (jusqu'au point 3).

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordre du jour :

1. Rachat du crédit-bail du véhicule communal
2. Bois d'affouage 2019
3. Vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2019
4. Budget primitif 2019 de la Commune
5. Révision du prix de vente de l'eau potable
6. Budget primitif 2019 du service de distribution d'eau potable

Informations et questions diverses

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : François GISSINGER

365 – Rachat du crédit-bail du véhicule communal

1 – RACHAT DU CRÉDIT-BAIL DU VÉHICULE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle, que lors de la séance du 20 février 2019, il avait fait état du coût du crédit-bail souscrit en 2017 pour la location du véhicule de service et proposait de racheter ce véhicule avant le terme du contrat. Il avait été décidé de reporter ce point en attendant des précisions sur les conditions de reprise. Monsieur le Maire informe que la garantie constructeur est de deux ans.

ÉTAT CRÉDIT BAIL

PARTNER PRO STANDARD 1.6L Vti

	RACHAT TTC EN FIN DE CONTRAT		RACHAT TTC EN AVRIL 2019	
	Montant du crédit-bail du 25/06/2017 au 25/05/2021	Valeur de rachat au 25/06/2021	Montant des loyers versés du 25/06/2017 au 25/04/2019	Valeur de rachat au 25/04/2019
	14 279.27 €	5 711.71 €	6 730.49 €	11 180.20 €
Coût total	19 990.98 € TTC		17 910.69 € TTC	
	*Sous réserve de frais supplémentaires			
Gain en cas de rachat au 25/04/2019	2 080.30 € TTC			

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'acquérir le véhicule.

D'INSCRIRE au BP 2019, la somme nécessaire à l'acquisition du véhicule.

**366 – Forêt
communale -
Bois
d'affouage
2019**

2 – FORÊT COMMUNALE - BOIS D'AFFOUAGE 2019

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

DE RECONDUIRE le principe du bois d'affouage pour l'année 2019.

DE PROPOSER à chaque foyer dont le chef de famille est domicilié à Retzwiller la possibilité d'acquérir un lot **de 10 stères maximum.**

DE FIXER la taxe, par stère, à **45 Euros** (quarante cinq euros) en 2019.

PRECISE que ce bois d'affouage est destiné **UNIQUEMENT** à l'utilisation personnelle des familles et qu'en aucun cas il ne peut faire l'objet d'une revente ou d'un négoce. Les acquéreurs s'engageront sur ce principe.

PRECISE que, selon les possibilités de coupes de bois en forêt communale, la demande pourra être ramenée, le cas échéant, à des quantités inférieures.

**367 – Vote
du taux des
taxes directes
locales 2019**

3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2019, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir à leur taux actuel.

	<u>Taux 2018</u>	<u>Proposition de taux 2019</u>
- taxe d'habitation	15.11 %	15,11 %
- taxe foncière bâti	17.21 %	17,21 %
- taxe foncière non bâti	67.47 %	67,47 %

Conformément aux éléments transmis par les services fiscaux, les produits attendus seraient les suivants :

Taxes	Base d'imposition prévision.	Taux d'imposition	Produit fiscal attendu
Habitation	752 600 €	15,11 %	113 718 €
Foncière bâti	593 200 €	17,21 %	102 090 €
Foncière non bâti	12 000 €	67,47 %	8 096 €
			223 904 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DECIDE le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

- taxe d'habitation	15,11 %
- taxe foncière bâti	17,21 %
- taxe foncière non bâti	67,47 %

368 – Budget Primitif 2019 de la commune

4 – BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente, commente et soumet au vote le Budget Primitif 2019 de la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Budget Primitif 2019 de la Commune de Retzwiller comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	800 514.79 €
DEPENSES	800 514.79 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	483 972.90 €
DEPENSES	483 972.90 €

369 – Révision du prix de vente de l'eau potable

5 – REVISION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE

Au vue de la dépendance croissante en eau en provenance du SIAEP de Valdieu Lutran et des travaux envisagés à la Cité Sturm et rue de la Lague, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de vente de l'eau de 5 cents par m3.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

DECIDE

DE FIXER le prix de vente de l'eau à 1,55 euros le m3.

370 – Budget primitif du service de distribution d'eau potable

6 – BUDGET PRIMITIF 2019 DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente, commente et soumet au vote le Budget Primitif 2019 du service de distribution d'eau potable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Budget Primitif 2019 du service de distribution d'eau potable de Retzwiller comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	133 075.19 €
DEPENSES	133 075.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	188 943.75 €
DEPENSES	188 943.75 €

– INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La convention de mise à disposition de locaux a été remise à la Communauté de Communes.
- Modification du PLU : le débat est lancé sur l'intégration de parcelles en zone constructible.
- Journée citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close
La séance est levée à 22H30.

Les délibérations prises en cours de séance sont au nombre de six et portent les numéros d'ordre au registre de 365 à 370.

